



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
14 juin 2014
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarantième session

Bonn, 4-15 juin 2014

Point 8 de l'ordre du jour

Plans nationaux d'adaptation

Plans nationaux d'adaptation

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre a accueilli avec satisfaction les informations communiquées par les Parties et les organisations compétentes sur l'expérience qu'elles ont acquise en matière d'application des lignes directrices initiales pour l'élaboration de plans nationaux d'adaptation (PNA) et les informations concernant la formulation et l'exécution des PNA¹.
2. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre a pris note des travaux menés par les organisations et les institutions compétentes pour appuyer le processus des PNA en se fondant sur les communications citées au paragraphe 1 ci-dessus et a invité ces organisations et institutions à poursuivre leurs travaux.
3. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre a pris note avec satisfaction de l'appui fourni par les organisations multilatérales et bilatérales et par d'autres organisations au processus des PNA dans les pays les moins avancés (PMA) parties et dans d'autres pays en développement parties qui ne sont pas inscrits sur la liste des PMA.
4. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre a également pris note avec satisfaction des contributions des pays développés parties au Fonds pour les pays les moins avancés et a invité ces Parties à continuer de verser des contributions au Fonds pour aider les PMA parties à préparer le processus des PNA, tout en veillant à ce que la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation continue de progresser.

¹ FCCC/SBI/2013/9, FCCC/SBI/2014/MISC.1 et FCCC/SBI/2013/MISC.2 et Add.1. D'autres communications pertinentes peuvent être consultées aux adresses suivantes: <http://unfccc.int/5900> (se référer aux rubriques «SBI 40» et «National adaptation plans»), <http://unfccc.int/8016> (se référer à la rubrique «Guidelines for the formulation of national adaptation plans») et <http://unfccc.int/7481> (rubrique «National adaptation plans»).

5. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre a aussi pris note des activités menées par le Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation dans les pays les moins avancés², et a invité les pays développés parties, les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et les autres organisations compétentes, ainsi que les organismes bilatéraux et multilatéraux à intensifier l'appui au Programme et à d'autres programmes pertinents, afin de répondre aux besoins de tous les PMA Parties pour le lancement du processus des PNA.
6. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre s'est félicité de l'adoption par le Fonds pour l'environnement mondial d'un projet mondial intitulé «Assisting non-LDC developing countries with country-driven processes to advance national adaptation plans»³.
7. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre a pris note avec satisfaction des contributions des pays développés parties au Fonds spécial pour les changements climatiques et invité les Parties, les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et les autres organisations compétentes à continuer de renforcer dans le cadre de leurs mandats, selon qu'il convient, les programmes d'appui au processus des plans nationaux d'adaptation afin de faciliter la fourniture d'un appui financier et technique aux pays en développement parties qui ne font pas partie des PMA .
8. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre a remercié le groupe d'experts des PMA de ses travaux relatifs aux directives techniques à l'appui à fournir au processus des plans nationaux d'adaptation pour les PMA; il a remercié aussi le Comité de l'adaptation de son examen des moyens à employer pour aider les pays en développement parties qui ne figurent pas parmi les PMA.
9. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre a invité le Comité de l'adaptation à demander instamment à son équipe spéciale sur les PNA d'accélérer ses travaux.
10. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre a invité le groupe d'experts des PMA et le Comité de l'adaptation à étudier les moyens d'intégrer les pays en développement parties qui ne font pas partie des PMA à la manifestation consacrée aux PNA (NAP Expo)⁴, que le groupe d'experts des PMA organisera au titre de son programme de travail pour 2014-2015⁵.
11. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre a noté que la Conférence des Parties a invité, à sa dix-neuvième session, les Parties et les organisations compétentes à soumettre au secrétariat d'ici au 26 mars 2014 des informations sur l'expérience qu'elles ont acquises en matière d'application des lignes directrices initiales pour l'élaboration de plans nationaux d'adaptation, ainsi que toute autre information concernant la formulation et l'exécution de ces plans⁶. Le délai a été reporté au 18 août 2014.
12. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre a noté que l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique a invité les Parties et les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi à lui faire parvenir des renseignements sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la planification nationale de l'adaptation, et que ces

² On trouvera d'autres informations sur ce programme à l'adresse suivante: <http://www.undp-alm.org/projects/naps-ldcs>.

³ <http://unfccc.int/resource/docs/2014/smsn/igo/156.pdf>. On trouvera d'autres informations dans l'annexe II du document GEF/LDCF.SCCF.16/04, qui est disponible à l'adresse suivante: http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/GEF.LDCF_.SCCF_.16.04%2C%20Progress%20Report%20on%20the%20LDCF%20and%20the%20SCCF%2C%2004-30-14.pdf.

⁴ FCCC/SBI/2014/4, par. 13 à 16.

⁵ FCCC/SBI/2014/4, annexe I.

⁶ Décision 18/CP.19, par. 6.

renseignements seraient regroupés dans un document d'information qui sera communiqué en décembre 2014⁷.

13. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre a pris note du fait que la manifestation consacrée aux PNA (NAP Expo) se tiendra en août 2014 afin de promouvoir l'action et de mobiliser l'appui en faveur de ces plans et a encouragé les Parties, les organisations et les experts compétents à y participer.

14. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre a invité le Comité de l'adaptation à organiser un atelier en coopération avec le groupe d'experts des PMA, si possible immédiatement après une réunion sur un thème pertinent; au cours de cet atelier, des experts et des professionnels échangeront à divers niveaux les données d'expérience, les bonnes pratiques, les enseignements retenus, les lacunes et les besoins recensés dans le cadre du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation, avant la quarante-deuxième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (juin 2015).

15. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre a invité le groupe d'experts des PMA et le Comité de l'adaptation à élaborer un document d'information sur les expériences, les bonnes pratiques, les enseignements retenus, les lacunes et les besoins recensés dans le cadre du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation en se fondant sur les résultats de la manifestation consacrée aux PNA (NAP Expo) et sur des documents pertinents, tels que ceux dont il est question aux paragraphes 1, 11 et 12 ci-dessus; ce document d'information serait examiné par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à sa quarante et unième session (décembre 2014) et fournirait une contribution à l'atelier mentionné au paragraphe 14 ci-dessus.

16. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre a invité le Comité de l'adaptation à élaborer un rapport sur les travaux de l'atelier susmentionné en concertation avec le groupe d'experts des PMA et avec l'aide du secrétariat. À sa quarante-deuxième session, il examinera ce rapport, les contributions cités aux paragraphes 1, 11 et 12 ci-dessus ainsi que tous les autres documents pertinents, pour suivre et mesurer les progrès des plans nationaux d'adaptation⁸ puis adresser les recommandations qui s'imposeront à la Conférence des Parties.

17. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre a pris note de l'estimation des incidences budgétaires des activités dont il a chargé le secrétariat (voir les paragraphes 14 à 16 ci-dessus). Il a demandé que les actions demandées au secrétariat soient mises en œuvre sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

18. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa quarante et unième session en se fondant sur le document d'information mentionné au paragraphe 15 ci-dessus, sur les contributions citées aux paragraphes 1, 11 et 12 ci-dessus et sur les notes figurant dans l'annexe.

⁷ FCCC/SBSTA/2013/5, par. 13.

⁸ Décision 5/CP.17, par. 37.

Annexe

[*Anglais seulement*]

Co-chairs' notes

- progress made by some developing country Parties on the national adaptation plan process, and encourage all other developing country Parties to embark on their national adaptation plan process as soon as possible;
- Placeholder for outcomes and effectiveness;

I. Guidelines

- revision of the initial guidelines for the formulation of national adaptation plans is not necessary at this time;
- technical guidelines for the national adaptation plan process are flexible, and can be applied to different regions and/or country circumstances;
- least developed country Parties and interested developing country Parties to apply the technical guidelines for the national adaptation plan process when formulating and implementing national adaptation plans;
- Least Developed Countries Expert Group, in collaboration with the Adaptation Committee, to explore options to facilitate the application of the technical guidelines for the national adaptation plan process in the developing country Parties that are not least developed countries, as appropriate;
- Parties to provide information on the experiences with the application of the technical guidelines for the national adaptation plan process through their national communications, as well as through other channels;
- supplementary materials to the technical guidelines for the national adaptation plan process that are being developed by relevant organizations and agencies, and stressed the importance of their alignment with these guidelines;
- Least Developed Countries Expert Group, in collaboration with the Adaptation Committee, to explore ways to ensure that the supplementary materials to the technical guidelines for the national adaptation process are coherent with and complementary to the technical guidelines for the national adaptation plan process;

II. Support for the formulation and implementation of national adaptation plans

- importance of ensuring coherence between the activities under the national adaptation plan process by countries and the provision of support by the operating entities of the financial mechanism;
- developing country Parties to make use of appropriate support channels and mechanisms, including those available through multilateral and bilateral agencies, to support the development and implementation of strategies and programmes for addressing medium- and long-term adaptation needs under the national adaptation plan process;

- United Nations organizations, specialized agencies and other relevant organizations, as well as bilateral and multilateral agencies, to expand the National Adaptation Plan Global Support Programme for the least developed countries,⁹ within their mandates, as appropriate, to meet the needs of all least developed country Parties in relation to the national adaptation plan process;
- Global Environment Facility, as an operating entity of the financial mechanism of the Convention, to support projects and programmes that pursue progress towards the formulation and implementation of national adaptation plans under relevant focal areas;
- establishment of the national adaptation plan global support programme for developing country Parties that are not least developed countries;¹⁰
- cooperation between the global support programmes mentioned in paragraph 12 and 14 above, as well as with other similar initiatives by other international, regional and bilateral organizations, to create synergies and maximize the results without duplication of work;
- global support programmes mentioned in paragraphs 12 and 14 above to take into account national and regional circumstances and priorities when providing technical support to countries;
- Least Developed Countries Expert Group and the Adaptation Committee to explore how countries can take into consideration relevant information from the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change in their national adaptation plan processes;
- value of scientific and knowledge-sharing efforts under the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change as a valuable resource for advancing the national adaptation planning;
- Least Developed Countries Expert Group to continue to invite the Adaptation Committee to contribute to its work in support of the national adaptation plan process, as appropriate;
- invitation to developed country Parties, United Nations organizations, specialized agencies and other relevant organizations, as well as bilateral and multilateral agencies, to continue to enhance financial and technical support to the national adaptation plan process for least developed country Parties and other interested developing country Parties that are not least developed countries;

III. Reporting, monitoring and evaluation

- invitation to Parties to provide information, through their national communications, on what measures they have undertaken and on support provided or received relevant to the national adaptation plan process;
- encouragement to least developed country Parties, to the extent possible, to provide information on their national adaptation plan process through their national communications, as well as other channels;

⁹ Implemented by the United Nations Development Programme and the United Nations Environment Programme in partnership with other organizations and agencies. More information is available at <<http://www.undp-alm.org/projects/naps-ldcs>>.

¹⁰ <Placeholder for a reference to the report of the GEF to COP 20>.

- developing country Parties to communicate outputs of their national adaptation plan process to the secretariat, as a way to facilitate the exchange of experiences, best practices and lessons learned in the formulation and implementation of national adaptation plans;
 - developing country Parties, to the extent possible, to provide information on their national adaptation plan process to all stakeholders in the country, including to local communities and the private sector;
 - SBI to elaborate modalities for regularly monitoring and assessing progress on the national; adaptation plan process, pursuant to decision 5/CP.17, paragraph 37, with a view to making recommendations to the Conference of the Parties at its XX session;
 - Global Environment Facility, through the global support programmes for national adaptation plans mentioned in paragraphs 12 and 14 above, to keep the Subsidiary Body for Implementation informed, through the secretariat, on progress, effectiveness and gaps under the national adaptation plan process;
 - actions of the secretariat called for in this decision be undertaken subject to the availability of financial resources.
-